

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 mai 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (7) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. GOUDEAU), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme CAZENAVE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme TOLLOT (représentée par Mme ROLLIN)

Date de convocation : 27 avril 2009

Délibération n° : 35-2009

Objet : Aides facultatives secteur social gérontologique – février et mars 2009

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon alloue chaque mois des secours, au titre de ses attributions facultatives.

Pour le secteur gérontologique, cela recouvre l'ensemble des secours faisant l'objet d'une décision de la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA) et les aides apportées au titre de la Téléalarme.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement au Conseil d'Administration.

Le montant des secours attribués par le service social gérontologique (dont téléphone et téléalarme) s'élève pour le mois de :

- février 2009 à	6 997,59 €
- mars 2009 à	8 676,44 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 MAI 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 1

PUBLIÉ LE - 6 MAI 2009